



SOCIETE FINANCIERE DES CAOUTCHOUCS

SOCFIN S.A.

Anciennement «SOCFINAL»

Siège social
4, AVENUE GUILLAUME
L-1650 LUXEMBOURG
Téléphone (352) 44 28 77
Téléfax (352) 44 28 77 50
E-mail: socfin@weblin.lu
www.socfin.com



SB, AB, Bua. Nandindissat in
et Bua. Assa
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Madame Souhayr Belhassen
Présidente de la FIDH
17, passage de la Main-d'Or
F – 75011 Paris

Madame la Présidente,

Nous nous référons à votre lettre non datée ainsi qu'au rapport FIDH au titre racoleur "Cambodge terrains défrichés, droits piétinés. Les impacts des plantations industrielles d'hévéa de Socfin-KCD sur les communautés autochtones de Bousra, Mondolkiri" du mois d'octobre 2011, n° 574a, publié sur votre site internet.

Malgré les relations de franche collaboration avec vos experts lors de leurs brèves visites et une communication totalement transparente de la part de nos équipes, nous constatons avec consternation la qualité diffamatoire, erronée et périmée de ce rapport dit "d'experts". Nous déplorons également l'absence totale de l'objectivité à laquelle tout expert devrait normalement être tenu, cela prive ce rapport de toute fiabilité.

Plus grave encore, ce rapport sous-entend de manière calomnieuse que le groupe SOCFIN-KCD aurait corrompu le gouvernement cambodgien ou aurait bénéficié de "faveurs", ce qui est bien entendu totalement faux et nous cause un préjudice moral inacceptable.

I. La mission de la FIDH de décembre 2010

La mission de la FIDH s'est focalisée sur les activités de SOCFIN-KCD alors que quatre autres sociétés de plantations d'hévéas opèrent à Bousra : (1) Dak Lak, (2) Kovi Phama, (3) Sarmala et (4) Sethei Kola.

Si notre société a été choisie par vos "experts", c'est parce que notre culture d'entreprise et notre origine européenne leur a permis un accès aisé, contrairement à nos concurrents locaux. Il leur aurait toutefois été instructif de visiter ces autres sociétés.

SOCFIN-KCD n'a reçu les "experts" de la FIDH qu'une seule fois sur le site de Bousra, l'autre réunion ayant lieu à Phnom Penh. Les deux réunions ont duré chacune à peine deux heures.

Ces réunions furent trop superficielles pour permettre une évaluation sérieuse de nos méthodes de travail sur le terrain et des résultats de notre politique de développement communautaire. De plus, les informations concernant la communauté autochtone des Bunongs n'ont été recueillies que de manière lapidaire et subjective.

Le changement de ton intervenu entre notre réunion finale à Phnom Penh et le contenu du rapport de la FIDH est édifiant: les participants à ces réunions se sont quittés sur une note positive, de toute évidence hypocrite, vos "experts" mettant l'accent sur l'intérêt de faire partager nos méthodes de travail et de proposer qu'elles servent de modèles aux autres entreprises actives au Cambodge.

Dix mois plus tard, nous découvrons avec stupéfaction, et sans que nous soit donnée aucune occasion d'y réagir convenablement, un rapport délibérément tendancieux se basant sur des données diffamatoires et périmées, puisqu'il ne tient aucun compte de l'amélioration constante de notre approche sur des questions complexes et sensibles.

II. La politique de négociation mise en place par SOCFIN-KCD

Permettez-moi de revenir sur l'un des éléments les plus inexacts du rapport, à savoir que les opérations menées par SOCFIN-KCD auraient été conduites en violation des droits des populations autochtones et de la législation cambodgienne, laissant même supposer que notre groupe aurait bénéficié des faveurs politiques du pouvoir en place.

Sachez que SOCFIN KCD respecte le droit international et le droit cambodgien, et a développé un corpus de pratiques de bonne gouvernance conforme aux standards internationaux, en conformité avec la politique internationale relativement récente de négociation équilibrée avec les peuples et communautés autochtones.

En effet, le droit international n'a réellement pris en compte les peuples autochtones qu'à partir de la 76^e session de la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail en juin 1989. C'est lors de cette session qu'a été adoptée la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux. Un document fondamental auquel, nous le démontrerons ultérieurement, nos méthodes de travail sont conformes.

Notre Groupe a plus de cent ans et son développement s'est toujours basé sur une entente harmonieuse avec les populations environnantes auxquelles nos activités apportent travail et progrès socio-économique. Durant notre histoire et plus particulièrement encore depuis notre redéploiement récent, nous avons toujours été particulièrement à l'écoute des intérêts sociaux des populations : dans tous les pays où nous sommes établis, nous sommes à l'avant plan en matière d'infrastructures scolaires, médicales et sociales, nos investissements dans ces domaines sont considérables et récurrents. Nos pratiques de bonne gouvernance et les négociations que nous menons avec la communauté autochtone des Bunongs, sont conformes à cette attention constante et en constante évolution.

Cette évolution n'est pas propre au monde de l'entreprise. Il a fallu attendre l'an 2000, pour que l'ONG Forest People Programme (FPP) publie les résultats d'une étude globale sur la question des négociations avec les peuples autochtones.

III. Que dit la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux ?

Cette convention qui s'adresse exclusivement aux gouvernements, peut être mise à profit par les entreprises opérant, à l'instar de SOCFIN-KCD, dans des zones où vivent des peuples tribaux.

Les lignes de force de la Convention sont les suivantes :

1. Promotion des droits des peuples autochtones dans le respect de leur identité, de leurs coutumes et traditions et de leurs institutions.
2. Suppression des écarts socio-économiques entre les peuples autochtones et les autres habitants du pays.
3. Aucune forme de force ou de coercition ne doit être utilisée en violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
4. Sauvegarde des personnes, des institutions, des biens, du travail, de la culture et de l'environnement des peuples autochtones.
5. Concertation avec les peuples autochtones.

IV. Mesures de SOCFIN-KCD en faveur des populations Bunongs et de leur environnement.

Il est indéniable que nous avons développé au Cambodge un modèle de concession économique, respectueux des droits de la communauté rurale qui démontre notre engagement envers le respect des droits de l'homme et notre volonté de collaboration sincère et constructive.

Je vous en avais personnellement informé dès janvier 2010, soit un an avant la mission de vos "experts".

Ces mesures importantes sont entre autres:

1. Une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) menée dès septembre 2009 par une équipe d'experts internationaux ;
2. L'engagement formel de respecter les recommandations de l'EIES ;
3. La suspension de toute opération de défrichage dans l'attente d'une solution négociée avec les communautés locales ;
4. La mise en place, en décembre 2009, d'un Comité de Consultation Tripartite composé de 3 représentants élus par les autorités de Bousra, 3 représentants de fonctionnaires désignés par les autorités locales, et 3 représentants de SOCFIN KCD.
5. La désignation d'un expert du groupe en charge des relations communautaires qui délivre un rapport de suivi mensuel sur la situation des communautés locales au regard des activités du groupe.
6. Une série de mesures de protection de l'environnement physique, à savoir : la protection des pistes, la préservation de l'horizon organique des sols, la gestion des déchets solides et liquides. Toutes ces mesures sont opérationnelles sur l'ensemble de nos plantations.
7. Des mesures de protection du milieu biologique : la préservation des espaces le long des rivières et une gestion améliorée des déchets solides et liquides.
8. Des actions concrètes en faveur des populations Bunongs, notamment : libre accès aux plantations pour en tirer à discrétion du bois de chauffe et de construction ; respect absolu, sur la concession de Séthikula, d'une superficie d'environ 1500 ha de forêts sacrées ancestrales (les Bunongs peuvent y pratiquer la chasse, la cueillette des plantes médicinales et la récolte du miel) ; droit de passage en tout temps sur les concessions pour se rendre aux champs.
9. Entre autres mesures liées à la sécurité du site, des coupes - feu ont été installés et des tours de surveillance incendie érigées.
10. Afin de sécuriser les sources de revenu et de stabiliser les populations locales sur leurs terres, SOCFIN-KCD recrute des Bunongs, en priorité sur les travailleurs migrants.
11. Le salaire minimum n'est pas de USD 2.5 comme indiqué dans le rapport mais bien de USD 5 pour près de 800 familles, ce qui est supérieur aux normes cambodgiennes. A ce salaire s'ajoute l'exploitation des champs que les familles conservent grâce au fait que nous acceptons un absentéisme évalué à 50% en période de semis et de récolte.
12. SOCFIN-KCD a suivi rigoureusement les mesures de compensation décrites dans l'EIS, en laissant les Bunongs maintenir leurs essarts sur une superficie de 197 ha à l'intérieur des concessions.

13. Construction d'une infirmerie bien approvisionnée en médicaments, dirigée par un infirmier diplômé.
14. Création de points d'eau potable dans les écoles des communautés avoisinantes.
15. Appui financier et logistique aux activités de promotion de la culture Bunong et préservation des sites religieux et funéraires.
16. Libre circulation de la population de Bousra dans la concession.

V. Conclusions

Comme vous pouvez le constater, le rapport de vos "experts" est mensonger, lacunaire et diffamatoire au regard d'une situation économique, sociale et culturelle complexe. Il n'aborde pas l'ensemble des mesures brièvement évoquées ci-dessus et ne se livre à aucune évaluation de leur impact. Il vous appartient dès lors de rétablir l'objectivité et la rigueur scientifique négligées par vos "experts"

En conséquence, nous vous mettons en demeure de produire les données, témoignages et autres pièces sur lesquelles les rédacteurs du rapport fondent leurs allégations.

En outre, dans la mesure où ce rapport a fait l'objet d'une large diffusion, notamment par voie de presse et internet, nous exigeons un droit de réponse immédiat dont la diffusion devra être équivalente à notre préjudice et notamment que la présente lettre soit intégralement et aisément accessible sur votre site.

Veillez noter enfin que nous nous réservons le droit d'engager des poursuites envers la FIDH et chacun de vos "experts" pour calomnie et diffamation.

La présente vous est adressée sans reconnaissance préjudiciable.

Recevez, madame, l'assurance de mes salutations distinguées



Hubert Fabri
Président du Conseil d'Administration

CC : Gouvernement Cambodgien (Premier Ministre, Vice Premier Ministre)
Ambassadeur du Cambodge auprès du Benelux
Président de la Chambre des Députés à Luxembourg
Ministre de l'Economie à Luxembourg
MM. Henri Kox et Félix Brax, Députés
Société de la Bourse de Luxembourg
Agence Française de Développement
Caisse des dépôts
Novethic